

# LOTÉRIE DE L'INSTITUT DOUGLAS 2018-2019

Organisée par la Fondation Douglas

## Règlements

---

1. Il y aura 22 tirages en argent (les prix ne sont pas échangeables).
2. La vente des billets aura lieu du 4 septembre au 5 octobre 2018, et prendra fin à 16 h.
3. 500 billets ont été émis pour la loterie, numérotés de 4201 à 4700.
4. Le coût unitaire du billet est de 130 \$.
5. Il est permis d'acheter plus d'un billet de la Loterie jusqu'à concurrence de 5.
6. Modes de paiement pour l'achat des billets :
  - a) par engagement de déduction salariale de 5\$/paye pour 1 billet; 10\$/paye pour 2 billets; 15\$/paye pour 3 billets; 20\$/paye pour 4 billets et 25\$/paye pour 5 billets, commençant le 25 octobre 2018.
  - b) Montant unique par argent comptant, chèque ou carte de crédit. Les chèques doivent être datés du jour de l'achat du billet. 130\$ pour 1 billet; 260\$ pour 2 billets; 390\$ pour 3 billets; 520\$ pour 4 billets et 650\$ pour 5 billets.
  - c) les paiements ne sont pas remboursables.
7. Pour participer aux tirages, le paiement ou l'engagement de déduction salariale doit être effectué au plus tard, le 5 octobre 2018 à 16 h.
8. Tout chèque sans provision entraîne une disqualification au tirage jusqu'au remboursement intégral du montant, incluant les frais occasionnés à la Fondation, le cas échéant.
9. Chaque talon du billet de tirage vendu, dûment rempli et signé par l'acheteur, doit être attaché au formulaire d'inscription et remis à la Fondation Douglas au plus tard le 5 octobre 2018 à 16 h au, 6875 boul. Lasalle, B-2127, pavillon Dobell, Montréal H4H 1R3 ou à l'un des bénévoles (Champions) représentant la Fondation Douglas (Voir la liste des bénévoles (Champions) au bureau de la Fondation ou sur le site internet de la Fondation Douglas : [www.fondationdouglas.qc.ca](http://www.fondationdouglas.qc.ca))
10. Les talons des billets de tirage vendus et remplis seront déposés dans la boîte de tirage au bureau de la Fondation, par le personnel de la Fondation.
11. Les tirages auront lieu à 10 h 30, au bureau de la Fondation Douglas, pavillon Dobell, aux dates suivantes : 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre (2 500\$) 2018 et 17 janvier, 31 janvier, 14 février (2 000 \$), 28 février, 14 mars, 28 mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin (2 500 \$), 4 juillet, 18 juillet, 1<sup>er</sup> août, 15 août et 29 août 2019.
12. Le gagnant n'est pas tenu d'être présent lors du tirage pour remporter le prix.
13. Les participants peuvent gagner autant de lots que le hasard le permet.
14. Dans les heures qui suivront le tirage, le gagnant sera avisé par la Fondation en personne, par téléphone ou par courriel.
15. Le gagnant aura quatre (4) semaines après la date du tirage pour réclamer son prix auprès de la Fondation. Le prix du dernier tirage du 29 août 2019 doit être réclamé au plus tard le 29 septembre 2019.
16. La Loterie est ouverte au grand public.
17. En raison de manque d'espace à l'endos du billet de la loterie, les règlements sont disponibles à la Fondation ou sur le site web de la Fondation : [www.fondationdouglas.qc.ca](http://www.fondationdouglas.qc.ca)

